



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS de SAINT-GALMIER

Mardi 25 mars 2025 18h00

À la suite de la convocation faite le 18 mars 2025, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE s'est réuni en mairie sous la Présidence de M. Philippe DENIS, le 25 mars 2025, à 18 heures 00 pour une séance ordinaire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Président Philippe DENIS, Mme la Vice-présidente Christine PALLEY, Mme la Vice-présidente déléguée Edith CONSIGNY, Mme Arlette CHABANNE-UDAF, Mme Aurélie DESBREE, Mme Jeannine ENSARGUET-Secours populaire, M. Michel FRANCHINI, M. Serge GRANGE, M. Patrick MIRABEL-Adapei Loire, Mme MOUCHEL Marie-Claire, Mme Françoise PION, Emilie PERRIN – DGS, Sophie BONAMOUR – responsable CCAS.

ABSENTS AVEC EXCUSES : Mme Jeanine RIVOIRE-Secours catholique (pouvoir donné à Mme Arlette CHABANNE), M. Georges CHAPET-UNAFAM (pouvoir donné à M. Patrick MIRABEL)

En préambule, Sophie BONAMOUR, responsable du CCAS présente les missions d'un CCAS. Le rôle du CCAS est de développer des actions de prévention et développement social sur la commune, de venir en aide aux personnes les plus fragilisées et de faciliter l'accès aux droits sociaux. Il a pour but d'accompagner l'attribution de l'aide sociale légale mais également de dispenser l'aide sociale facultative (commission permanente).

Monsieur le Président précise que le flyer n'est pas exhaustif et qu'il s'agit là des principales missions d'un CCAS, mais que d'autres au niveau des activités auraient pu être ajoutées également. Mme Palley confirme également que de son côté, elle aurait ajouté d'autres activités.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président Philippe DENIS, présente et anime ce conseil d'administration

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le compte-rendu du jeudi 6 février a fait l'objet de discussions entre les membres et n'a pas été validé en l'état.

Christine PALLEY indique que ce compte-rendu a fait l'objet de plusieurs échanges de mails et que le contenu semblait éloigné de la tenue des débats. Elle précise que le compte-rendu doit être transparent et exhaustif. Le point III-2. sera modifié et inscrit comme information complémentaire.

Mme ENSARGUET demande de rajouter l'intervention de Serge GRANGE et de Patrick MIRABEL.

Serge GRANGE fait part de son souhait de mieux comprendre le rôle de chacun au sein du CCAS. Aurélie DESBREE interpelle également sur les dysfonctionnements au sein du CCAS. Philippe DENIS précise qu'il



est décisionnaire et explique le fonctionnement du CCAS. Il précise également que le PV a pour fonction de relater les choses les plus importantes mais que cela est compliqué de tout inscrire.

Michel FRANCHINI précise l'importance de venir en aide aux personnes fragilisées, principal rôle d'un CCAS. Il précise que le CA n'est pas une instance où doivent se jouer des problèmes d'égo. Il est important de respecter cela et de ne pas s'écarter des missions du CCAS. Il précise également que des personnes ont souffert au sein du CCAS et que cela doit amener à une remise en question. Enfin, il mentionne que la moitié des choses faites par le CCAS n'ont pas leur place au CCAS. Il y a de la discrimination et cela est inacceptable. Il est important de ne pas confondre politique séniors et CCAS.

Aurélié DESBREE fait part de son ressenti et précise que le CA est un lieu de discussion et d'échanges.

Christine PALLEY remercie Aurélié DESBREE et précise que son égo n'a jamais été le point d'orgue du CCAS. Elle revient sur l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée en début de mandat en indiquant qu'il s'agit de la feuille de route et précise que les séniors ont toute leur place au sein du CCAS. Un effort important avait été fourni suite au COVID pour refaire du lien avec les séniors. Le CCAS a fait un travail important de lien social, de prévention, de promotion de la santé. Elle précise que la slide de présentation d'un CCAS présenté par Sophie BONAMOUR en début de réunion est incomplète et qu'en se tenant à ce qui y est décrit, beaucoup de personnes allaient être laissées « sur le bord de la route ».

Serge GRANGE précise que beaucoup de CCAS fonctionnent uniquement avec des élus qui décident. Il évoque l'annulation du stand crêpes pour les foulées de la Ligue contre le cancer et demande qui a pris la décision de cette annulation.

Emilie PERRIN précise que le maire a été interpellé à ce sujet. Le CCAS a sa part de responsabilité dans la tenue de ce stand et ne peut pas percevoir de l'argent (absence de régie).

Philippe DENIS précise que ce sont toujours les élus qui valident les lignes budgétaires du CCAS.

Enfin, Patrick MIRABEL souligne la dynamique positive du CCAS depuis le début du mandat et les grandes thématiques qui y ont été traitées ainsi que l'ouverture d'esprit et les partenariats développés.

II. ADMINISTRATION GENERALE

1. Présentation du DOB et bilan année 2024

Sophie BONAMOUR présente les éléments inscrits au DOB.

- Jeannine ENSARGUET souligne l'écart entre ce qui est décrit et les montants globaux annoncés. Philippe DENIS précise que les éléments présentés n'intègrent pas la totalité des frais de fonctionnement, les charges salariales notamment. Emilie PERRIN indique que le DOB n'a pas pour objectif de rentrer dans les détails. Il présente des masses budgétaires. Ainsi, le DOB ne fait pas apparaître le salaire et charges salariales de Sophie BONAMOUR par exemple.
- Concernant l'adhésion à l'épicerie solidaire des 4 ponts d'Andrézieux-Bouthéon, Jeannine ENSARGUET précise qu'il faut ajouter au coût de l'adhésion un coût par famille accompagnée (140€ par famille et par an, ce qui est la durée maximale)



Christine PALLEY fait part de sa surprise face à cette ligne budgétaire. Elle précise avoir rencontré l'épicerie solidaire en mars 2024 mais ceci ne semble par correspondre au profil de notre commune. De plus, cela représente un budget conséquent et elle trouverait plus pertinent de travailler ce projet sur le nouveau mandat. En plus, elle se pose la question de la pertinence pour le bénéficiaire d'être accompagnée par une CESF étant donné qu'une CESF a été recrutée au CCAS. Elle précise qu'au titre de l'aide alimentaire, une subvention est allouée par le CCAS à la banque alimentaire, au Secours Populaire, à la Croix-Rouge.

Emilie PERRIN fait part de son expérience lorsqu'elle était DGS sur la commune de St-Cyprien et en charge du CCAS. La commune avait décidé d'adhérer. Les assistantes sociales de secteur contactaient la mairie pour valider l'orientation de l'utilisateur vers l'épicerie. L'utilisateur ne venait parfois pas au CCAS, ne souhaitant pas se « montrer ». Elle indique que les gens qui pourraient venir à l'épicerie sont peut-être ceux qui n'oseraient pas pousser la porte du CCAS. 12 familles étaient suivies par l'épicerie sur St-Cyprien (commune d'environ 2400 € habitants).

Sophie BONAMOUR demandera aux assistantes sociales de secteur le nombre de familles qui pourrait être concernées sur St-Galmier. Ainsi, en fonction des éléments reçus, le CCAS pourra se positionner lors du prochain CA le 9 avril.

- Concernant le projet alimentation pour le public fragilisé de notre commune. Arlette CHABANNE s'interroge sur le nombre de personnes que cela pourrait intéresser. Une première tentative avait eu lieu il y a quelques années et n'avait pas fonctionné. Sophie BONAMOUR précise que ce projet toucherait entre 5 et 8 personnes et serait en lien avec les assistantes sociales de secteur, Baldo Vêt, La Bulle et que si chaque partenaire oriente 2 personnes le groupe pourra être constitué. Elle précise que ce projet est cohérent avec la distribution de colis au CCAS. Certaines personnes ne connaissent pas et ne savent pas utiliser certains aliments.

- Concernant les foulées de la Ligue, Aurélie DESBREE s'étonne du montant que représente la prestation de la Banda Croqu'notes : 650€ + 150 € (repas des musiciens). Christine PALLEY précise que cela répond à une demande de la Ligue contre le cancer d'ajouter une touche festive et musicale à cet événement.

2. Mise à jour du formulaire BAFA

Il est rappelé ce qui avait décidé lors du CA du 6/02/2025 :

- Revalorisation de l'aide accordée : 100 € par module (au lieu de 50 €)
- Mise à jour de la tranche d'âge sur le formulaire (initialement 17-25 ans) : il est désormais possible de passer le BAFA dès 16 ans.

En revanche, Sophie BONAMOUR interpelle sur la pertinence de demander de présenter le dossier avant le début de la formation sachant qu'une attestation de présence est requise (et une facture acquittée).

Il est validé par les membres du CA que le dossier sera désormais présenté une fois la formation effectuée.

Michel FRANCHINI interpelle sur les critères d'attribution et notamment la capacité financière de la famille. Il n'y a pas de critère financier. La condition pour le jeune et de résider sur la commune.

Philippe DENIS précise qu'il serait intéressant de faire une communication notamment sur les panneaux lumineux de la commune concernant cette aide du CCAS.



3. Adhésion à l'épicerie solidaire des 4 ponts

Cf Présentation du DOB et bilan année 2024

4. Subvention aux associations

10 demandes de subvention ont été reçues. Elles ont été évoquées et seront traitées lors du CA du 9 avril.

Aucun formulaire type n'est remis par le CCAS aux associations pour faire la demande. Il est proposé de travailler sur un formulaire pour les demandes 2026 (sur la base du dossier fourni par Valérie FAYARD).

Christine PALLEY insiste sur l'importance de mesurer l'impact des associations demandeuses sur les familles baldomériennes. Elle évoque la demande de l'association « Toit forez » qui accompagne 2 familles baldomériennes, toutes 2 bien intégrées sur notre territoire.

L'ASAG sollicité également une subvention pour une journée guigette. Christine PALLEY souligne la qualité du projet et la plus-value pour les séniors. Sophie BONAMOUR précise que le budget pour cet événement est équilibré. Christine PALLEY précise qu'une subvention leur permettrait d'avoir davantage de souplesse.

III - AIDES NOMINATIVES

1. Présentation des Nouveaux Dossiers

- 3 dossiers ont été présentés en commissions permanentes depuis le CA du 6 février 2025.

Commission du 17/02

- DJF 01 : Personne seule sans enfant à charge

Ressources : 0 €

Dépenses : 612 €

RAV : 0 €

Décision : Tickets services 20€/semaine pendant 4 semaines
1 colis alimentaire par semaine pendant 4 semaines

Commission du 12/03

- DR 01 : Couple sans enfant à charge

Ressources : 1930€

Dépenses : 1819 €

RAV : 111 €



Décision : Tickets services 40€ /semaine pendant 4 semaines
1 colis alimentaire par semaine pendant 4 semaines

- **FS01** : Personne seule sans enfant à charge

Ressources : 1111.80 € Dépenses : 837.67 €
Reste à vivre : 274.16 €

Décision : tickets service 20 € pendant 6 semaines
1 colis alimentaire par semaine pendant 6 semaines

- **Sophie BONAMOUR présente 2 nouveaux dossiers**

- **BE01** : personne seule (accueille son fils de 13 ans un week-end sur 2 et la ½ des vacances scolaires)

Ressources : 831.42€ Dépenses : 731€
RAV : 100.42 €

Cette personne a été aidée à plusieurs reprises en 2024.

Demande : renouvellement de l'aide alimentaire pour minimum 3 mois

Décision : 1 colis alimentaire par semaine pendant 4 semaines.

Commentaires : Il est demandé par les membres du CA de préciser à l'assistante sociale que cette famille ne pourra pas bénéficier d'une nouvelle aide du CCAS.

- **DR01** : couple sans enfant à charge

Ressources : 2378€ Dépenses : 1822€
RAV : 556 €

Demande : prise en charge facture d'entretien de la chaudière : 100.23 €

Décision : prise en charge de 90% du montant de la facture soit 90.20 € (montant devis 100.23 €)

Commentaires : si une nouvelle aide était déposée auprès du CCAS, elle devra faire état des démarches entreprises par le compagnon de Madame dans sa recherche d'emploi. Entre autres, il a été proposé à Monsieur de rencontrer Michel FRANCHINI pour l'accompagner en ce sens.

2. Suivi des Situations

Il a été proposé à **M. DJF 01** de rencontrer Michel FRANCHINI afin de l'accompagner dans sa recherche d'emploi. Le Rdv a eu lieu le 26/02 au CCAS. Il a été suggéré à M. DJF 01 d'envoyer ses expériences professionnelles/son CV afin que Michel FRANCHINI puisse l'aider à l'améliorer si nécessaire. Il est également demandé à Monsieur de se réinscrire à France Travail. Pas de retour à ce jour malgré une relance le 17/03.



Il a été proposé au conjoint de Mme **DR01** en recherche d'emploi de rencontrer M. Franchini afin de l'accompagner dans sa recherche d'emploi. Pas de retour à ce jour.

Concernant le dossier **CJM01**, une aide de 500 € avait été accordée par le CCAS en juillet 2024 pour des travaux de mise en conformité électrique. Monsieur est passé au CCAS le 20/03 pour indiquer que les travaux ont commencé.

Sophie BONAMOUR a été interpellé par le secours catholique concernant **M. LJP01** (aidé par le CCAS en mai 2024 pour prise en charge d'une facture d'énergie). La demande concernait des renseignements pour un micro-crédits dans l'objectif pour monsieur de s'acheter une voiture pour faciliter ses recherches d'emploi. Sophie BONAMOUR s'est mise en lien avec les associations qui proposent du micro-crédit et la référente socio-professionnelle de Monsieur. A ce jour, M. a trouvé du travail dans une entreprise baldomérienne.

3. Attribution logement d'urgence

La question de critères d'attribution avait été évoqué lors du précédent CA suite à la présentation d'une demande.

Il est rappelé les modalités du logement d'urgence : Logement T2 pour une famille de 4/5 personnes /Etat des lieux entrant et sortant /Redevance de 100 € pour le locataire, correspondant aux charges (eau, électricité, chauffage) / Dépôt de garantie 250 € / remise d'une attestation d'assurance / Convention applicable pour 1 mois, renouvelable.

Il est demandé de fournir aux membres du CA la convention d'occupation du logement d'urgence retravaillée en juin 2024.

Christine PALLEY précise qu'il est important de remettre à jour l'inventaire suite aux travaux récemment effectués dans le logement.

Il est proposé aux membres du CA de réfléchir aux critères d'attribution et aux techniciens de faire des propositions.

IV – ACTIONS DU CCAS

1. APA, relais de l'activité vers l'OMS « sport santé »

L'OMS a obtenu le financement demandé auprès de la conférence des financeurs. L'activité est reprise par l'OMS à compter du 1^{er} avril.

Un point téléphonique a eu lieu le 12/03 entre Sophie BONAMOUR et Anne-Sophie MORIN (intervenante APA) ainsi qu'une rencontre avec Françoise Pion et Christophe France de l'OMS le 18/03 pour le transfert de l'activité. La liste des participants a été transmise à l'OMS.



2. Les foulées de la Ligue : point sur l'évènement

Christine PALLEY fait état de l'avancement de ce projet, porté par la Ligue contre le cancer, qui aura lieu le dimanche 30 mars. Plusieurs circuits de marche/course sont proposés. La journée sera très animée avec des stands de prévention. Une réunion préparatoire avec les partenaires et bénévoles s'est tenue mardi 18 mars, salle Simone VEIL.

Le stands crêpes qui devait être tenu par le CCAS sera assuré par le Lion's club.

Françoise PION, Christine PALLEY et Edith CONSIGNY tiendront le stand sport santé avec l'OMS.

Phillipe DENIS précise qu'il sera présent à 11h30 et qu'il remettra à la Ligue contre le cancer le chèque correspondant à la collecte du verre sur St-Etienne Métropole (3€ par tonne de verre collectée reversés à la Ligue contre le cancer), au nom de François DRIOL.

Christine PALLEY précise que la Ligue remercie la Municipalité et les services pour leur implication dans ce projet.

3. Nouvelle activité « Des bulles dans la voix »

Sophie BONAMOUR précise que le groupe du matin est complet (entre 8 et 12 personnes). Le groupe de l'après-midi oscille entre 5 et 7 personnes. Une nouvelle personne va intégrer le groupe à compter du 1^{er} avril. Les groupes sont exclusivement féminins.

Christine PALLEY souligne que les retours du musicothérapeute sont très positifs, le groupe fonctionne bien et la salle semble adaptée pour cette activité.

Différents chants sont travaillés notamment le chant des partisans (en vue des commémorations du 8 mai).

4. Projet « les voix de la mémoire : héritage de la seconde guerre mondiale »

Christine PALLEY précise que ce projet est pensé depuis juin 2024.

Il se décline en 2 parties :

- la journée du 8 mai portée par Daniel DUCROS et le service animation

- l'exposition au Caveau des Arts portée par le CCAS : composée de scénettes réalisées en collaboration avec l'association Mémoires du Forez (sur les thèmes de l'occupation, du parachutage dans notre secteur et de la libération). L'ouverture au public est prévue pendant 9 jours. Un marque-page sera créé et remis aux personnes qui visiteront l'exposition.

L'association Mémoires du Forez occupera les ¾ de l'exposition. Le quart restant sera laissé au CCAS. Edith CONSIGNY et Christine PALLEY souhaitent mettre en avant les femmes, héroïnes de la seconde guerre mondiale. Un intérieur d'époque sera reconstitué pour montrer la place de la femme dans le quotidien, présence d'une table avec des rations minimalistes et représentation d'une infirmière de l'époque. L'exposition sera mise en valeur notamment avec le théâtre la Sarbacane qui assurera l'éclairage et le bruitage. Elle se verra très vivante et interactive. Une télévision sera installée au fond de l'exposition pour diffusion d'une partie d'un film, d'un montage réalisé par l'EHPAD et le centre de loisirs CroqLoisirs (intergénérationnel). Christine PALLEY suggère également de filmer les participants à la musicothérapie au sein d'un lieu comme



une église et de le diffuser.

Deux journées à thème seront proposées :

- le jeudi 1^{er} mai : les héroïnes de la guerre (les ambulancières). Présence d'une ambulance d'époque.
- le mercredi 7 mai : journée dédiée aux enfants, à la transmission. Des ateliers seront proposés.

Le film « le sac de billes » sera diffusé le lundi 28 avril pour le grand public. 4 classes de CM de l'école la colombe sont également intéressées pour visionner ce film.

Des résidents de l'EHPAD seront aussi associés pour témoigner.

Christine PALLEY salue l'implication de l'association Mémoires du Forez ainsi que celle d'Edith CONSIGNY et indique l'importance de faire passer des messages au regard de notre actualité.

Des associations partenaires sont associées à ce projet : secours catholique, cinéma le colisée, bibliothèque (avec notamment la mise en place d'une table avec des livres au sein de la bibliothèque).

Emilie PERRIN suggère la BD « les enfants de la résistance » et indique qu'une subvention pour ce projet pourrait être sollicité par Mémoires du Forez auprès de Dino CINIÉRI.

Une affiche et un flyer spécifique à l'exposition sont en cours d'élaboration.

Enfin, Christine PALLEY précise qu'une prise en charge du repas par le CCAS est possible pour les familles en difficultés.

V – INFORMATIONS DIVERSES

1. **Réflexion sur les actions à venir du CCAS**
2. **Dates prochains CA**

Philippe DENIS propose d'aborder ces points lors du prochain CCAS du mercredi 9 Avril qui donnera lieu au vote du budget 2025 entre autres.

Fin du Conseil d'Administration à 20h30

Président du CCAS,
M. Philippe DENIS
Signature,

Présidente de Séance,
Mme Christine PALLEY
Signature,

Secrétaire de Séance,
Mme Edith CONSIGNY
Signature,

